UN LIBRARY
DEC 12 1979
UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/C.5/34/72/Corr.1
10 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/
ESPAGNOL/FRANCAIS
ET RUSSE SEULEMENT

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Propositions révisées concernant le budget-programme : Chapitre 7

(Département de la coopération technique pour le développement)

Rectificatif

1. Sans objet en français.

2. A la fin du paragraphe 2, ajouter le texte suivant : "La nouvelle structure comprendra également des services identifiables séparément qui s'occuperont, d'une part, des activités de recherche et d'analyse et, d'autre part, de l'appui aux activités de coopération technique au sein des deux divisions organiques qui sont financées à la fois par le budget ordinaire et par des ressources extra-budgétaires, à savoir la Division des ressources naturelles et de l'énergie et la Division du développement, de l'administration et des finances."

3. Sans objet en français.

4. A la dixième ligne du paragraphe 7.7 de l'annexe, après "du Secrétaire général adjoint" ajouter "et du Sous-Secrétaire général".

5. Au paragraphe 7.14, sous l'élément de programme 3.2, à la première et à la troisième lignes après les mots "les régions industrialisées" ajouter les mots "des pays en développement".

6. Au paragraphe 7.16, sous l'élément de programme 3.2, à la troisième ligne après les mots "les zones industrialisées" ajouter les mots "des pays en développement".

7. Au paragraphe 7.16, sous l'élément de programme 2.2, à la première ligne, après les mots "les pays" supprimer les mots "et les entreprises".

8. Sans objet en français.

9. Sans objet en français.

10. Au tableau 7.22, faire figurer après le chiffre 5 (nombre de postes de la classe D-1) un renvoi a/ à une note de bas de page conçue comme suit :

"a/ Ainsi qu'il ressort du tableau 26 B.8 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 présenté par le Secrétaire général (A/34/6), un poste supplémentaire de la classe D-1 provient de la Section des affaires économiques et sociales et des droits de l'homme de la Division du budget, au Bureau des services financiers, d'où il a été transféré pour assurer la supervision des fonctions de gestion financière et de contrôle budgétaire liées aux activités de coopération technique."

11. Sans objet en français.

12. Appendice. Sous la colonne "Augmentation totale", en regard de l'objet de dépense "Dépenses de représentation (D-1 et au-dessous)", remplacer le chiffre 1,1 par 0,1.

13. Appendice. Sous la colonne "Crédits demandés pour 1980-1981", remplacer le total "1 311,0" par le chiffre "13 110,0".